



**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA DIVULGATION DES STANDARDS
INTERNATIONAUX ET LA COORDINATION DANS LE DOMAINE DES COMPTES
NATIONAUX, POUR UNE CROISSANCE DURABLE ET LE DEVELOPPEMENT**

6 au 8 mai 2008

Luxembourg – Bâtiment Jean Monnet – Salle M6

Eurostat et UNSD

Recommandations de Luxembourg

**Sur la mise en œuvre et la divulgation globale
du Système des Comptes Nationaux**

(LR@SCN)

Ces recommandations de Luxembourg ont été préparées pour être soumises à la considération du Groupe de Travail Intersecrétariats sur la Comptabilité Nationale (ISWGNA en anglais) à titre de contribution au processus d'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du SCN, suivant le consensus atteint par les participants à la Conférence Eurostat/UNSD sur "la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement". Cette conférence s'est tenue à Luxembourg du 6 au 8 Mai 2008.

**Recommandations de Luxembourg
Sur la mise en œuvre et la divulgation globale
du Système des Comptes Nationaux**

Table des matières

I. Introduction, objectifs et historique	3
A. Introduction	3
B. Objectifs.....	4
C. Historique	4
II. Principes et recommandations	5
III. Résultats attendus	14
IV. La marche à suivre	14

Recommandations de Luxembourg
sur la mise en œuvre et la divulgation globale
du Système des Comptes Nationaux

I. Introduction, objectifs et historique

A. Introduction

1. Les Recommandations de Luxembourg (RL) sur la mise en œuvre et la divulgation globale du Système des Comptes Nationaux reflètent le consensus atteint par les participants à la Conférence Eurostat/UNSD¹, qui s'est tenue à Luxembourg du 6 au 8 Mai 2008. Ces recommandations présentent les principes et recommandations qui guideront la mise en œuvre et le programme de divulgation globale relatif au SCN, dans les années à venir. Ce programme pluriannuel global rassemble (i) d'une part, les pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et (ii) d'autre part, les partenaires du développement ; le but étant de faire progresser les systèmes statistiques nationaux, régionaux et internationaux dans la compilation et la communication des comptes nationaux et statistiques de base apparentées, de façon durable. En 2008², la Commission statistique de l'ONU a mandaté la préparation du programme global de mise en œuvre.
2. Des comptes nationaux et des statistiques de base en lien reposant sur des fondements solides soutiennent une gestion macroéconomique saine, ainsi qu'une prise de décision et une surveillance basées sur des faits. Considérant l'interdépendance de la production, de la consommation et l'accumulation entre les économies nationales, régionales et globales, les programmes basés sur ces Recommandations abordent le système statistique dans un contexte plus large, en prenant en compte les liens existants entre comptes nationaux et autres cadres statistiques (tels que la balance des paiements, les statistiques des finances publiques et la comptabilité et les statistiques de l'environnement).
3. Le programme global issu de ces recommandations sera également mis en ligne avec les programmes internationaux correspondants, en particulier le Programme de Comparaison Internationale (PCI). L'harmonisation avec le PCI est importante parce que l'amélioration de la qualité des données des comptes nationaux est considérée comme un élément clé pour augmenter la qualité des données du PCI. Cela est dû au rôle important joué par les comptes nationaux grâce à la fourniture des valeurs qui sous-tendent le calcul de volumes par personne dans le cadre du PCI et en fournissant des pondérations pour le processus d'agrégation du PCI. De toute évidence, le résultat de l'examen en cours du PCI devrait alimenter la conception de ce programme global de mise en œuvre.
4. La direction générale orientant les Recommandations peut être qualifiée de coordination mondiale avec mise en œuvre et divulgation régionale pour renforcer les capacités statistiques nationales dans la compilation et la communication des comptes nationaux et statistiques de base apparentées.

¹ "Conférence internationale sur la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement", Eurostat-UNSD, 6-8 mai 2008, Luxembourg

² Voir document de la Commission Statistique de l'ONU E/CN.3/2008/34, page 9, parties (g) et (h).

B. Objectifs

5. Les objectifs globaux des RL sont les suivants:
 - faciliter l'implémentation et la divulgation des standards internationaux sur les comptes nationaux et statistiques économiques dans les pays en développement, tout en veillant à ce que les actions nationales, régionales et internationales soient durables et efficaces ; et
 - améliorer la qualité, la production et la diffusion des comptes nationaux et statistiques de base apparentées, au niveau national de manière durable.
6. Les objectifs spécifiques des RL aux niveaux internationaux, régionaux et nationaux comprennent :
 - La promotion de la coordination internationale parmi les partenaires du développement ;
 - La mise en œuvre de programmes régionaux, lignes directrices et procédures pour la coordination, le contrôle et la présentation de performance ;
 - le renforcement des capacités statistiques nationales pour les comptes nationaux et les statistiques de base apparentées ; et
 - la préconisation de l'utilisation des comptes nationaux et des statistiques en général pour l'élaboration de politiques.

C. Historique

7. Comptes nationaux et statistiques de base apparentées constituent les principales statistiques qui décrivent l'économie nationale et ses interactions avec l'économie mondiale. Ils sont utilisés par les autorités nationales, régionales et internationales pour, entre autres buts, pour créer et évaluer les politiques, et aussi pour des comparaisons internationales de la croissance et du développement.
8. Pendant de nombreuses années, la communauté internationale des donateurs a soutenu le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement afin de produire des données sur les comptes nationaux et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données de base. Cependant, les pays les moins avancés ne sont toujours pas en mesure de produire des données fiables en temps opportun alors que l'étendue des données rassemblées par les autres pays en développement nécessite une extension. En outre, seulement 53 pour cent des pays en développement compilent leurs comptes nationaux en fonction du Système de Comptes Nationaux 1993 (1993 SNA), le reste utilisant le SCN de 1968. Cette conformité conceptuelle dans les pays en développement varie de 60 pour cent en Afrique et en Asie, à 50 pour cent en Amérique latine et 11 pour cent en Océanie³.
9. Par conséquent, la disponibilité de comptes nationaux et statistiques de base apparentées est encore loin d'être optimale dans de nombreux pays et régions. Au niveau des pays, il y a un manque de moyens techniques, financiers et humains pour soutenir la capacité statistique. De plus, la donnée source de base est souvent de mauvaise qualité, la volonté politique d'investir dans le

³ Les données présentées ici sont basées sur les déclarations par les états des statistiques de leurs comptes nationaux auprès de la Division Statistiques de l'ONU (UNSD) par le biais de son Questionnaire sur les Comptes Nationaux (QCN).

renforcement de la capacité statistique fait souvent défaut et, par conséquent, l'utilisation généralisée de ces données à des fins politiques est loin d'être optimale. Au niveau des donateurs, il est nécessaire d'améliorer la coordination des actions et d'appuyer les systèmes statistiques nationaux dans leur ensemble, ceci afin d'améliorer la qualité des informations statistiques compilées conformément aux standards internationaux.

10. La nécessité d'agir pour répondre à ces questions est confortée par les récents développements dans les recommandations et normes internationales pour les statistiques économiques. Il s'agit notamment de:

- L'adoption, en principe, du Système de Comptabilité Nationale 2008 (SCN) par la Commission Statistique des Nations Unies en février 2008. Cette évolution a donné à la communauté statistique nationale et mondiale un élan afin de renforcer les statistiques économiques de base et les statistiques macroéconomiques au niveau national et international, en termes de conformité, d'étendue et de qualité. La mise à jour du SCN apporte des recommandations internationales en matière de mesure des nouveaux aspects de production, consommation et accumulation dans une économie mondiale, et pour l'évaluation des actifs financiers et non financiers ;
- En plus du SCN, les normes internationales ont également été mises à jour. Ces normes mises à jour comprennent le "Manuel de balance des paiements et placement d'investissements internationaux (BPM6), les "Classification internationales industrielles de toutes les activités économiques" (CITI Rev.4) et la "Classification centrale de produits" (CPC Ver.2).
- La communauté statistique internationale a décidé d'intégrer le "Système de comptabilité économique et environnementale" (SCEE) pour permettre une mesure étendue du produit intérieur brut (PIB) et d'autres agrégats ajustés selon l'environnement ; ceci en en rendant explicite le coût, les bénéfices et l'efficacité des services et ressources de l'environnement dans l'économie.

11. Par conséquent, les arguments en faveur de la mise au point d'un programme efficace et durable fondé sur des principes convenus et des recommandations pour faciliter la divulgation des standards et la coordination du SCN et des statistiques de base sont convaincants. La section suivante décrit comment les objectifs doivent être atteints.

II. Principes et recommandations

12. Les recommandations approuvées à Luxembourg constituent la base du programme "*Mise en œuvre et divulgation globale du Système des Comptes Nationaux*" pour les pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Les actions découlant de ces recommandations sont gérées au niveau des gouvernements nationaux, offices statistiques nationaux et autres fournisseurs de statistiques officielles, banques centrales nationales et régionales, Commissions régionales des Nations Unies, banques de développement régionales, autres agences et institutions régionales, institutions nationales et régionales de formations statistiques, agences internationales, communauté internationale des bailleurs de fonds et utilisateurs des données de comptes nationaux à des fins de politique.

13. Les recommandations sont regroupées selon trois principes distincts : (i) planification stratégique, (ii) coordination, contrôle et diffusion de l'information, et (iii) amélioration des systèmes statistiques. Ces trois principes sont aussi le fondement de l'approche "Gestion des résultats du développement"⁴. L'utilisation de cette approche a été internationalement acceptée par la

4

Voir le site Web "Managing for Development Results" : www.mfdr.org. Ce site fournit des informations d'ensemble sur les origines du concept de "*managing for development results*", présenté en 2002 à Monterrey, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il existe également des liens vers :

communauté du développement. Plus précisément, les trois séries de "tables rondes" sur la gestion des résultats du développement (Washington, DC en 2002, Marrakech en 2004 et Hanoï en 2007) ont conduit à des discussions et échanges de vues approfondis, dans la communauté du développement, sur l'adoption d'une approche de gestion cohérente avec des outils pratiques pour la planification stratégique, la gestion des risques, la programmation, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats. Cette approche "gestion pour des résultats" définit les résultats comme "des améliorations durables dans les résultats obtenus par les pays" et la gestion pour des résultats comme "une stratégie de gestion axée sur la performance et la réalisation de productions, résultats et impacts". C'est le deuxième de ces forums qui a donné lieu au "Plan d'action de Marrakech pour les statistiques (MAPS en anglais)", reconnu à l'échelle mondiale comme le plan d'action pour l'amélioration des statistiques du développement à travers, entre autres, l'élaboration de stratégies nationales d'ensemble pour les statistiques, les Stratégies Nationales de Développement des Statistiques (SNDS en anglais).

14. Il convient de noter que les recommandations sont présentées de façon générique. Elles ne répondent pas aux besoins et priorités spécifiques à chaque pays ou région.

(a) Le principe de la planification stratégique - Intégration de la planification stratégique pour le développement des comptes nationaux et des statistiques de base apparentées aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

15. Le premier principe de l'approche "gestion pour des résultats" est la *planification stratégique*. La planification stratégique s'est révélée être un outil puissant pour guider l'élaboration de programmes statistiques nationaux, en augmentant le soutien politique et financier à l'investissement dans le domaine des statistiques, et en veillant à ce que les pays soient capable de produire les données nécessaires au contrôle de leurs propres plans de développement.
16. Des bonnes pratiques sont déjà disponibles sur la manière d'élaborer des cadres de planification stratégique pour le développement des statistiques. Les Directives Paris 21 sur les Stratégies Nationales de Développement des Statistiques (SNDS) en sont un exemple. Le Plan cadre pour l'aide au développement des Nations Unies (UNDAF en anglais), le Système Général de Diffusion des Données (SGDD), ainsi que les Stratégies d'aide aux pays de la Banque mondiale et les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté du FMI (DSRP) sont d'autres exemples de cadres de planification stratégique. Ces Recommandations de Luxembourg ne doivent donc pas être considérées comme un système parallèle, mais comme une partie intégrante des stratégies existantes, tout particulièrement les SNDD.
17. Ces cadres de planification stratégique fournissent un ensemble d'informations communes avec des objectifs nationaux et un programme d'actions pour remédier aux faiblesses existantes dans les statistiques, dans les bases de ressources humaines et financières, dans les données source de base, et dans l'efficacité des préconisations pour les statistiques au sein du gouvernement et avec les utilisateurs.
18. Ces plans cadres devraient être alignés avec d'autres cadres de normalisation internationale et classifications internationales telles que BPM, SCEE, CITI, CPC.

Recommandations – *Le principe de planification stratégique*

Recommandation 1 - Cadres de planification stratégique

1.1 Formuler un cadre de planification stratégique pour la capacité statistique nationale dans les comptes nationaux et autres statistiques économiques, et l'intégrer avec la balance des paiements, les statistiques des finances publiques et la comptabilité et les statistiques en matière d'environnement, etc.

1.2 Faire du cadre ci-dessus pourrait une composante de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS), le mettre à jour régulièrement et le rendre compatible avec le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et autres cadres de référence du pays.

1.3 Synchroniser les stratégies nationales, régionales et internationales sur les statistiques économiques.

1.4 Déterminer les actions internationales, régionales et nationales grâce aux informations obtenues des cadres de planification stratégique et autres mécanismes mis en place.

1.5 Poursuivre les harmonisations supplémentaires selon les divers cadres (comme le RRSF en Afrique et le plan stratégique 2005-2015 de la CEPAL).

19. La SNDD et d'autres cadres de planification stratégique fournissent à un pays une stratégie de renforcement de sa capacité statistique dans l'ensemble du système statistique national (SSN). Ce sont aussi un mécanisme d'obtention d'informations normalisées en provenance des pays afin de déterminer les forces et faiblesses actuelles de leur capacité statistique concernant les statistiques économiques, ainsi que pour d'autres domaines statistiques.

20. La consolidation de ces informations standards aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux tient compte de l'identification des priorités d'action ainsi que de la coordination et du suivi de ces actions. Les programmes pour améliorer les comptes nationaux devraient être vus comme une composante des Stratégies Nationales pour le Développement des Statistiques, qui ont été élaborées par de nombreux pays en développement avec le soutien du Fonds multidonateurs de la Banque mondiale pour le renforcement de la capacité statistique, des banques régionales de développement, d'organisations internationales, de partenaires régionaux et de bailleurs bilatéraux avec des fonds en provenance des pays eux-mêmes. Le cadre SGDD est également utile à cet égard, en aidant les pays à formuler des plans spécifiques d'amélioration.

21. En outre, des efforts devront être fournis pour s'assurer que les stratégies nationales, régionales et internationales sur les statistiques économiques soient coordonnées et que leurs actions se basent sur des renseignements obtenus auprès des cadres de planification stratégique et autres mécanismes mis en place.

22. D'autres voies devront également être menées, selon différents plans-cadres applicables à des régions/pays particuliers, par exemple le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique (RRSF en anglais) et le plan stratégique 2005-2015 de la CEPAL.

(b) Le principe de la coordination, du contrôle et de la diffusion d'information - Coordination de la programmation, du contrôle et de la communication sur le renforcement de l'infrastructure statistique pour les statistiques économiques.

23. Le deuxième principe de l'approche de la "Gestion pour des résultats" est la coordination, le contrôle et la diffusion de l'information.
24. L'implémentation du SCN de 1993 a vu des progrès en dents de scie entre les pays à travers le monde depuis sa création. Une capacité institutionnelle insuffisante et un manque de coopération internationale ont été identifiés comme des obstacles majeurs à la mise en œuvre du SCN de 1993. Par conséquent, la probabilité d'un succès du futur travail de développement est accrue lorsque les rôles des organismes d'exécution nationaux et régionaux, organisations internationales, bailleurs de fonds, planificateurs et autres parties prenantes sont clairs et que leur action est coordonnée, suivie et rendue publique par rapport à des critères déterminés.
25. Bien qu'il soit nécessaire pour la synchronisation et l'enchaînement de tenir compte des besoins locaux, le contexte global et régional dans lequel ces activités sont développées devraient aussi être pris en considération. De plus, pour assurer la durabilité du processus, il est essentiel de répondre aux besoins des bailleurs de fonds, de communiquer sur les résultats des projets, de justifier les dépenses, de collaborer à la gestion du risque et, plus généralement, d'évaluer l'efficacité des programmes d'assistance technique.
26. Dans ce contexte, les mesures qu'il faut prendre au niveau international sont les suivantes:
 - Assurer l'évolution des conseils en matière de compilation et des normes de qualité qui sont les plus utiles et appropriés au plus large échantillon de paramètres nationaux de statistiques, banques centrales ou autres institutions qui calculent les comptes nationaux.
 - Organiser des procédures de coordination, de suivi et de communication sur le processus d'implémentation, permettant de faire des évaluations et de tirer des enseignements.
 - Assurer l'harmonisation avec d'autres cadres internationaux de normalisation et d'autres classifications internationales comme BPM, SEEA, ISIC, CPC.
27. Des actions au niveau régional sont nécessaires et sont d'une importance cruciale pour le succès de la coordination, du suivi et la diffusion d'information. Ces actions sont :
 - Développer et maintenir une relation étroite avec la structure de gouvernement globale du programme, y compris un partage régulier et étendu de l'information. Une coopération Sud-Sud serait un aspect particulier de cette collaboration ;
 - Analyser les mécanismes actuels d'implémentation régionale, puis convoier et mettre en œuvre des programmes, directives et procédures régionaux améliorés ;
 - Fournir une assistance technique coordonnée, opportune et appropriée ; et
 - Surveiller l'implémentation du programme afin de signaler, si besoin, d'éventuels retards, dépassements budgétaires ou défauts techniques majeurs, de sorte que des mesures préventives ou correctives puissent être prises selon les besoins.
28. Des actions sont également nécessaires au niveau national. Il s'agit notamment de:
 - Collaborer avec des partenaires internationaux, bilatéraux, régionaux et d'autres partenaires du développement ;
 - Installer des structures de gouvernement pour faciliter le plan de mise en œuvre (y compris l'affectation d'un coordonnateur national à chaque système statistique national) ;

- Mise en place de groupes de coordination des bailleurs pour les statistiques, s'il y a lieu (le cas du Mali, par exemple) ;
 - Faire preuve d'attention et de prudence dans l'utilisation efficace des ressources ;
 - Harmoniser la planification du processus d'implémentation dans les offices statistiques nationaux avec celle des prévisions budgétaires du gouvernement afin de tirer le maximum d'appui pour le processus ;
 - Assurer un partenariat actif et transparent avec les bailleurs pour déterminer les responsabilités ; et
 - Promouvoir un dialogue actif et transparent entre les utilisateurs et les producteurs de ces statistiques.
29. Tout programme global de mise en œuvre ne doit pas perdre de vue que les divers organismes statistiques nationaux et régionaux sont à des stades de développement statistique différents en termes de complexité, de dotation de ressources et de niveau d'implémentation, par conséquent, une approche échelonnée semble inévitable. Toutefois, il est possible de convenir de critères qui sont universellement réalisables sur une période donnée.
30. Des procédures suffisamment souples pour la coordination, le suivi et la diffusion d'information sur la mise en œuvre du programme doivent être développées, en tenant compte de ces nuances, mais pouvant néanmoins être implémentées de manière à permettre l'harmonisation aux niveaux régionaux et mondiaux. Cela aidera à identifier en temps opportun les risques liés au processus d'implémentation, afin que des interventions appropriées puissent être réalisées pour garder les plans sur la bonne voie et en assurer le succès. En permettant des stratégies de mise en œuvre personnalisées, ce programme sert à renforcer la capacité nationale et à assurer une autosuffisance nationale.

Recommandations - Principe de coordination, de suivi et de diffusion d'information

Recommandation 2 - Coordination, suivi et diffusion d'information

2.1 Pour les commissions régionales, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux, jouer un rôle central dans la coordination, le suivi, la diffusion d'information et la maintenance des mécanismes de coordination existants, afin d'éviter les systèmes parallèles.

2.2 Le point précédent dans le but de renforcer l'efficacité des programmes de coopération technique et la conformité avec les engagements nationaux pour le développement des statistiques officielles.

2.3 Les mécanismes régionaux actuels pour l'application du SCN doivent être analysés, mis en conformité et mobilisés.

2.4 Pour les groupes nationaux de bailleurs en matière de statistiques (à créer, si nécessaire) : jouer un rôle dans le renforcement de la capacité statistique en améliorant la coordination, le suivi et la diffusion d'information.

2.5 Pour les instituts statistiques nationaux ou autres coordonnateurs approuvés : jouer un rôle de coordination pour le système statistique national afin d'en améliorer l'efficacité.

2.6 Développer d'avantage la coopération Sud-Sud.

31. Les commissions régionales, en collaboration avec les instituts statistiques régionaux, les banques centrales régionales et d'autres partenaires régionaux, sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la coordination globale du programme, parce que les plans d'implémentation varieront selon la région. Les commissions régionales, en tant que pilote du programme d'implémentation dans leur région, sont dans une position unique pour coordonner, contrôler et communiquer sur le programme. Et, à ce titre, elles doivent donc agir comme lien critique entre les organisations internationales, les pays donateurs, les partenaires régionaux et les pays de leurs régions respectives. Des actions des donateurs bien planifiées sont la clé de la durabilité des programmes d'implémentation. Il devrait en résulter une efficacité améliorée des programmes de coopération technique et une meilleure harmonisation avec les engagements nationaux pour le développement des statistiques officielles.
32. Plus précisément, les mécanismes régionaux actuels pour l'application du SCN devraient être analysés, harmonisés avec les éléments de ce plan et mobilisés.
33. Un certain nombre d'actions peuvent être entreprises au niveau national pour contribuer aux objectifs de coordination, de suivi et de communication d'information. En particulier, les groupes de donateurs nationaux en matière de statistiques doivent être réunis lorsqu'il est nécessaire d'entreprendre ces fonctions qui sont importantes pour le renforcement de la capacité statistique. Les instituts statistiques nationaux ou d'autres organismes de coordination approuvés devraient également effectuer des fonctions de coordination pour améliorer l'efficacité du plan.
34. La coopération Sud-Sud devrait être davantage développée pour atteindre cet objectif.

Recommandation 3 - La gouvernance globale

3.1 Créer une structure de gouvernance globale pour développer des procédures de coordination, de suivi et de diffusion d'information, évitant les doubles emplois, pour évaluer les performances du programme de mise en œuvre lui-même ainsi que les progrès des pays/régions réalisés par rapport aux critères définis.

3.2 Etablir une structure de gouvernance globale s'inspirant de la structure du dernier round du PCI comme un modèle possible (coordination par un bureau général, bureaux régionaux de mise en œuvre, groupes de consultation techniques, etc.)

3.3 Mettre en place des structures modulaires approuvées et utiliser des classifications pour des programmes de capacité statistique internationaux, régionaux et nationaux, y compris des évaluations de qualité.

35. Pour atteindre les objectifs précis de ce programme, une structure de gouvernement globale doit être établie. La structure de gouvernement globale doit mettre en place des procédures de coordination, de suivi et de communication d'information, notamment des repères, des calculs croisés, un contrôle qualité, etc. Elle doit être organisée selon deux dimensions distinctes (i) la coordination, le suivi et le reporting sur l'implémentation des comptes nationaux et le programme lui-même de statistiques de base apparentées, et (ii) la coordination, le contrôle et la communication sur les progrès nationaux et régionaux par rapport à des critères définis.

(i) *Coordination, contrôle et reporting sur l'implémentation des comptes nationaux et du programme de statistiques économiques lui-même* - l'objectif est de faire en sorte que le programme de mise en œuvre soit réalisé de manière efficiente et efficace. En outre, cela permettra aux régions de définir les activités nécessaires pour exécuter le processus d'implémentation, de conseiller sur la durée de chacune des activités, de déterminer un ordre de priorité des activités et d'établir des dépendances entre les activités afin de garantir une gestion efficace. Un module sera inclus pour tracer les apports des partenaires au développement, en les associant avec les activités pertinentes. En outre, d'autres ressources essentielles telles que les effectifs et le financement nécessaires pour rendre opérationnelle chacune des activités seront également couvertes.

La réalisation effective de la coordination, du suivi et du reporting sera dans les mains des bureaux régionaux d'implémentation pour garder une trace de chaque activité pertinente pour l'agence nationale en particulier et pour être rapidement en mesure d'identifier là où tout retard d'activité aurait une incidence : la date d'achèvement prévue, comment les dépenses ont été déboursées et utilisées, ainsi que l'état des livrables et résultats. Cela permettrait, non seulement d'éviter les doubles emplois, mais aussi de fournir des vues à court et à moyen terme sur le processus. Les rapports sur la progression seraient soumis à la structure de gouvernance globale après consultation et contribution directe des bureaux régionaux d'implémentation.

La structure de gouvernance globale devrait être établie en tenant compte de la structure du dernier round du PCI comme modèle possible. Parmi les structures que le modèle PCI englobe, il y a un bureau de coordination général, des bureaux régionaux d'implémentation et des groupes de consultation techniques.

Le plan sera aussi valorisé à travers la définition de structures modulaires approuvées et l'utilisation de classifications pour les programmes de capacité statistique internationaux, régionaux et nationaux, y compris les évaluations de qualité.

(ii) *La coordination, le contrôle et la communication sur les progrès nationaux/régionaux par rapport à des critères d'évaluations périodiques* - L'objectif est la coordination, le contrôle et le reporting de la progression nationale/régionale de l'implémentation, qui sera évaluée en termes de conformité, qualité et champ d'application dans les années de référence prédéfinies, par exemple 2010, 2015 et 2020. Il sera nécessaire de s'entendre sur les principaux livrables et résultats du programme de mise en œuvre a priori. Les détails devraient être précisés et l'éventail des dates de livraison indiqué. Les "jalons" et "séries de données minimales requises" (MRDS en anglais) déjà adoptés par la Commission des statistiques des Nations Unies pour évaluer l'implémentation du SCN de 1993, pourraient être un point de départ pour l'examen. De plus, les rapports devront soigneusement identifier les délais, défaillances et autres carences en lien avec certaines activités, et les accompagner d'explications. Les enseignements tirés de cet examen peuvent être réitérés pour développer de meilleures pratiques. Le compte-rendu des progrès par rapport aux critères de référence convenus sera entrepris suite à consultation et contribution directe des bureaux régionaux d'implémentation.

(c) Principe d'amélioration du système statistique - Améliorer le système statistique national, régional et international

36. Le troisième principe de l'approche "Gestion pour des résultats" est la réalisation de meilleurs résultats à travers le renforcement des systèmes statistiques nationaux, régionaux et internationaux pour produire de meilleures statistiques officielles.

Recommandations – Principe d'amélioration du système statistique

Recommandation 4 - Renforcement de la capacité statistique nationale

4.1 Réaliser le renforcement de la capacité statistique nationale dans les comptes nationaux et les statistiques économiques apparentées par le biais d'un programme d'implémentation unifié international, régional et national, comprenant le développement d'une infrastructure statistique, des activités de bailleurs inscrites dans la durée, une assistance technique, une capacité de formation et l'application d'outils logiciels courants, par exemple SDMX, ERETES, etc.

4.2 Développer des modules de formation communs dans les comptes nationaux et statistiques de base apparentées, pour la formation et la reconversion des statisticiens, en collaboration avec les institutions régionales de formation et d'enseignement utilisant des médias avancés tels que ceux pour l'apprentissage à distance.

4.3 La promotion et l'adaptation des données de comptes nationaux à des fins politiques devront être à la base des cadres de planification stratégique et être intégrées dans le renforcement de la capacité statistique et les programmes de formation.

37. Le système statistique international et régional, par l'intermédiaire du Groupe de travail Intersecrétariats sur la comptabilité nationale (ISWGNA en anglais) et la Commission statistique des Nations Unies, devra adopter un programme international, régional et national unifié pour la mise en œuvre du SCN de 2008 et des statistiques économiques liées, dont le renforcement de l'infrastructure statistique nationale, des activités de donation sur le long terme, la formation et la mise en place de logiciels courants (par exemple SDMX, ERETES, etc), ainsi que la collecte et la diffusion de statistiques de base, seraient des éléments clés. Cette stratégie comprendra les éléments suivants (i) l'organisation de réunions, séminaires et ateliers de formation, (ii) la fourniture d'une coopération technique par des missions consultatives et en travaillement

directement avec le personnel des bureaux nationaux, (iii) l'élaboration d'une série de manuels et guides comprenant des orientations méthodologiques et bonnes pratiques ainsi que des logiciels courants, (iv) l'organisation de formations théoriques et statistiques (y compris l'enseignement à distance) sur les comptes nationaux, (v) le soutien à la recherche statistique en appui à la mise en œuvre de concepts nouvellement introduits dans la version actualisée du SCN, et (vi) une argumentation pour l'utilisation des comptes nationaux dans l'élaboration des politiques. La question de la traduction de la version révisée du SCN dans les cinq autres langues officielles des Nations Unies devrait également être abordée.

38. Des modules communs de formation communs aux comptes nationaux et statistiques de base en lien devraient donc être développés pour la formation et la reconversion des statisticiens, en collaboration avec les institutions régionales de formation et d'enseignement, utilisant des médias avancés, tels que ceux pour la formation à distance.
39. En outre, il convient de noter que la promotion et l'adaptation de données des comptes nationaux à des fins politiques constituent un aspect essentiel du renforcement de la capacité statistique. Ce motif doit être à la base des cadres de planification stratégique et être intégré dans le renforcement de la capacité statistique et les programmes de formation.

**Recommandation 5 – Plate-forme de connaissances SCN :
statistiques, informatique et gestion**

5.1 Mettre sur pied une plate-forme de connaissances SCN sur les normes statistiques, programmes de formation et bonnes pratiques, outils informatiques et gestion pour les systèmes statistiques nationaux sur la base d'un cadre convenu.

5.2 Etablir un réseau international pour les statistiques économiques via des "Centres de Compétences" reconnus qui assurent et maintiennent un contenu de qualité des éléments constitutifs du cadre et de leurs modules spécialisés.

5.3 Dresser un inventaire des "centres de compétences" potentiels.

40. Le cadre fournit une structure pour le programme d'implémentation du SCN pour aborder et renforcer tant l'infrastructure statistique institutionnelle que la collecte et diffusion des statistiques. Le cadre pourrait être organisé selon un ensemble d'éléments constitutifs. Le premier bloc constitutif du processus de production statistique concernerait le contexte institutionnel, incluant la gestion et la politique interne concernant réglementation administrative, financière et sur les ressources humaines ; les politiques sur la confidentialité et le respect de la qualité ; les politiques d'information, de communication et de technologies (TIC) sur la collecte de données, la compilation et la diffusion ; et enfin, les arrangements institutionnels en ce qui concerne les comités consultatifs et de conseil des utilisateurs. Le second bloc comprendrait les registres et les cadres d'unités statistiques, à partir desquels les données administratives et de base pour les enquêtes sont recueillies. Le troisième bloc concernerait des collectes par le biais de sources administratives et enquêtes statistiques. Le quatrième bloc comprendrait le SCN comme un cadre d'intégration. Le cinquième bloc serait la diffusion des statistiques et métadonnées aux utilisateurs.
41. Il est prévu que la structure du cadre d'implémentation du SCN profitera des systèmes de métadonnées internationaux existants, en particulier la classification des activités statistiques de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le SGDD, et le Data Quality Assessment Framework (DQAF), ainsi que les blocs de construction du processus statistique mentionnés ci-dessus. La stratégie nationale de développement durable citée dans la section (a)

plus haut, "principe de planification stratégique", mentionne le SGDD et le DQAF comme des cadres importants d'organisation pour les stratégies statistiques nationales.

42. Ce cadre devrait aider à organiser la Plate-forme de connaissances SCN ainsi que l'identification des "centres de compétences", qui seront les garants du contenu dans les blocs de construction et leurs sous-modules spécialisés. Il est prévu que ces "centres de compétences" soient installés dans les offices statistiques nationaux avancés, chez les partenaires régionaux du développement et les organisations internationales (comme les bureaux statistiques régionaux et internationaux de l'ONU, Eurostat, le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE), ainsi que dans des institutions statistiques régionales de formation et d'enseignement établies. Un inventaire des "centres de compétences" potentiels devrait être dressé comme un point de départ pour leur intégration dans le cadre.
43. Il est recommandé que les "Centres de compétences" soient organisés au sein d'un réseau international pour les statistiques économiques afin d'assurer des approches communes sur la diffusion de normes internationales, de bonnes pratiques en matière de statistiques et de gestion, des programmes et outils avec une adaptation adéquate aux situations nationales. Le développement de la plate-forme de connaissances SCN sera entrepris avec les bureaux d'implémentation régionaux jouant un rôle clé dans le processus d'adaptation du contenu aux situations régionales.
44. Il est également suggéré que des guides simplifiés ou adaptés soient créés. Par exemple, un pays avec des ressources très limitées pourrait bénéficier d'un guide simplifié expliquant comment mettre en place un ensemble minimal de données. À défaut, un pays dont l'économie est axée sur un secteur particulier (le tourisme par exemple) aurait besoin d'un guide personnalisé qui mette l'accent sur cette industrie.

III. Résultats attendus

45. La mise en œuvre de ce cadre doit déboucher sur une amélioration de la capacité statistique nationale, visible par l'amélioration de la capacité de tous les pays en développement ; un renforcement de la qualité des statistiques ; une meilleure conformité par rapport aux concepts ; l'harmonisation et comparabilité améliorée des statistiques produites ; une coordination, un suivi et une communication renforcés entre les donateurs et les pays bénéficiaires, au sein des régions et parmi les agences internationales, les organismes régionaux et les offices statistiques nationaux ; et un usage plus intensif et approprié des comptes nationaux dans l'élaboration des politiques et la recherche connexe.

IV. La marche à suivre

46. Les actions suivantes résulteront de l'adoption des recommandations de Luxembourg:
 - Les commissions régionales, en collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux, formuleront la mise en œuvre régionale et les programmes de divulgation du SCN (d'ici octobre 2008) ;
 - L'ISWGNA, en collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux, rédigera un projet de "Programme de mise en œuvre et de divulgation globale du SCN" (d'ici novembre 2008) ;
 - L'ISWGNA présentera ce "Programme de mise en œuvre et de divulgation globale du SCN" à la Commission statistique (février 2009).